



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/B/48/SC.1/L.1
9 octobre 2001

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Quarante-huitième session
Genève, 1^{er}-12 octobre 2001
Point 3 de l'ordre du jour
Comité de session I

PROJET DE RAPPORT DU COMITÉ DE SESSION I

Rapporteur: M. Rénald Clerismé (Haïti)

Orateurs:

Secrétaire général de la CNUCED
Administrateur chargé du Bureau
du Coordonnateur spécial pour
les PMA
Cuba au nom du Groupe des 77 et
de la Chine
République islamique d'Iran au nom
du Groupe asiatique et de la Chine
Éthiopie
Belgique au nom de l'Union
européenne
Bangladesh au nom des PMA
États-Unis d'Amérique
Bénin
Japon

Mauritanie
Chine
Égypte
Bhoutan
Norvège
Soudan
Zambie
Haïti
Guinée
Maroc
Pologne
Népal
Algérie
OUA

Note à l'intention des délégations

Le présent projet de rapport est un texte provisoire, qui est distribué aux délégations pour approbation.

Toute demande de modification à apporter aux déclarations des délégations doit être soumise **au plus tard le mercredi 17 octobre 2001** à la:

Section d'édition de la CNUCED
Bureau E.8104 - Télécopieur: 907 0056 - Téléphone: 907 5655/1066

**PROGRAMME D'ACTION EN FAVEUR DES PAYS LES MOINS AVANCÉS
POUR LA DÉCENNIE 2001-2010**

a) **Bilan de la Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés**

b) **Progrès dans la réalisation des objectifs de développement définis dans le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010**

(Point 3 de l'ordre du jour)

1. Ouvrant le débat sur le point 3 de l'ordre du jour, le **Secrétaire général de la CNUCED** a déclaré que les deux scénarios relatifs aux PMA, tels qu'ils étaient énoncés dans *Les pays les moins avancés - Rapport 2000*, étaient toujours valables. La plupart des PMA restaient pris au piège d'un équilibre de basse conjoncture. Une authentique mise en œuvre du Programme d'action était donc d'une importance cruciale, ce qui nécessitait des arrangements et des mécanismes appropriés associant toutes les parties intéressées au processus. Le Secrétaire général de la CNUCED a souligné que l'une des premières conditions d'une authentique mise en œuvre était d'assurer qu'il soit dûment tenu compte, dans les préparatifs de Doha, des engagements pris à Bruxelles et des propositions issues de la Réunion ministérielle des PMA de Zanzibar. Il appartenait aux pays en développement eux-mêmes, et plus particulièrement aux PMA, de définir ce qui serait nécessaire, dans leur perspective, pour qu'un cycle de négociations commerciales puisse être à juste titre considéré comme un véritable cycle de développement. L'orateur a souligné que le nouveau Programme d'action, contrairement à ses prédécesseurs, comportait une large gamme de buts et d'objectifs de développement chiffrés qui rendraient possible l'évaluation des progrès accomplis. C'était certainement là une avancée d'une immense portée, mais d'un autre côté, cela posait un grave problème, car s'il y avait des objectifs, les données dont on avait besoin pour en suivre la réalisation risquaient de faire défaut. Il était donc impossible, en l'état actuel des choses, de construire une base de référence pour suivre, à partir des résultats concrets, les progrès accomplis dans la mise en œuvre du nouveau Programme d'action.

2. Cependant, même dans beaucoup de PMA pour lesquels des données étaient disponibles, il était clair que le tissu économique et social était en ruine. Actuellement, la plupart des PMA

n'étaient pas sur la bonne voie pour atteindre les buts et les objectifs de développement définis à Bruxelles. Le Secrétaire général de la CNUCED a conclu en appelant les délégations à redoubler d'efforts afin de changer les choses pour les PMA et de démentir le scénario pessimiste, qui risquait de se réaliser si l'on continuait de se contenter d'actions de routine.

3. **L'administrateur chargé du Bureau du Coordonnateur spécial pour les pays en développement les moins avancés, sans littoral ou insulaires** a présenté les deux points jumelés 3 a) et 3 b) et les documents de base pertinents (TD/B/48/16 et TD/B/48/14). Au sujet du point 3 a), il a souligné qu'une véritable mise en œuvre du Programme d'action impliquait que soient pris en compte un certain nombre de facteurs, tels que: i) la nécessité de tirer les leçons des résultats antérieurs de la mise en œuvre; ii) une définition claire des rôles et des responsabilités de tous les acteurs associés à l'exécution à tous les niveaux (national, régional et international); iii) la nécessité d'un suivi, d'un examen et d'une surveillance coordonnés; et iv) la nécessité de considérer le Programme d'action comme un instrument souple capable de réagir à de nouvelles évolutions. Dans ce contexte, le Coordonnateur spécial a rappelé que le secrétariat de la CNUCED avait déjà pris l'initiative de mesures en vue d'un double objectif. Le premier concernait la mise en œuvre des engagements relevant du mandat de la CNUCED et le second l'élaboration d'une stratégie détaillée de mise en œuvre ou d'un «plan de marche». Les grandes orientations du «plan de marche» avaient été définies comme suit: a) formuler à l'intention des différentes parties prenantes un ensemble général de directives afin que soient intégrées dans leurs programmes de travail et dans les mécanismes intergouvernementaux les mesures envisagées dans le programme d'action; b) arrêter, à la suite de consultations avec divers acteurs du développement, des priorités et des stratégies clairement ordonnées; et c) mobiliser les parties prenantes et les ressources. L'administrateur chargé du Bureau du Coordonnateur spécial a caractérisé le point 3 b) comme une tentative visant à dégager une base de référence rendant compte de la situation actuelle des PMA et de leurs partenaires de développement par rapport aux objectifs quantifiables de développement et de réduction de la pauvreté énoncés dans le programme d'action, afin d'engager des discussions en vue d'un consensus sur des indicateurs de base clairement définis.

4. À propos des «mesures à effet immédiat» envisagées à la Conférence de Bruxelles, l'administrateur chargé du Bureau du Coordonnateur spécial a appelé les partenaires de développement à prendre l'initiative de telles mesures et à appuyer l'application.

Tout en reconnaissant la volonté réaffirmée des donateurs de mettre en œuvre le cadre intégré dans l'esprit des engagements de Bruxelles, il a rappelé les énormes besoins des PMA en ce qui concerne le renforcement des capacités liées au commerce, déficit qui ne pouvait être comblé que par des contributions supplémentaires au Fonds d'affection spéciale pour le Cadre intégré. Enfin, il a réaffirmé que la CNUCED continuerait de jouer pleinement son rôle, en collaboration avec les institutions principales du Cadre intégré, afin d'assurer le succès de la mise en œuvre du programme pilote. Il a souligné que, pour y parvenir, les donateurs devraient accroître leurs contributions au Fonds d'affectation spéciale de la CNUCED en faveur des PMA.

5. Le représentant de **Cuba**, au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, a dit que la Déclaration de Bruxelles et le Programme d'action fournissaient à la communauté internationale le cadre d'une action concertée pour répondre aux besoins des PMA au cours de la prochaine décennie. Il a appelé le Conseil du commerce et du développement à intégrer le Programme d'action dans le programme de travail de la CNUCED, comme l'avait demandé la Conférence, ainsi que dans le processus intergouvernemental, notamment en donnant suite à la proposition tendant à faire de l'actuel Comité de session I un Comité permanent chargé des problèmes des PMA. Il a exprimé le plein appui du Groupe des 77 et de la Chine à ce changement de statut. Il a déclaré que le Groupe des 77 et de la Chine attachait une grande importance à la mise en œuvre du Programme d'action, qui nécessitait des ressources aux niveaux national, régional et mondial et appelait une réaction coordonnée de la part des gouvernements des PMA et de leurs partenaires de développement.

6. Le représentant de Cuba a accueilli avec satisfaction le rapport du secrétariat sur l'avancement de ses travaux depuis la Conférence, ainsi que les idées préliminaires concernant un «plan de marche» où figureraient des directives générales pour le suivi de l'exécution et la mise en œuvre du Programme d'action. Il a noté que l'élaboration du «plan de marche» sous sa forme définitive donnerait une impulsion supplémentaire aux efforts entrepris pour intégrer le Programme d'action dans les programmes de travail de toutes les institutions et des autres acteurs et renforcerait la coordination mutuelle et les interactions pour une exécution efficace du programme. Il a applaudi les initiatives prises par le secrétariat de la CNUCED, qui traduisaient une volonté et une vision renouvelées, d'une importance cruciale pour obtenir dans les PMA des résultats concrets axés sur la pratique. Il a souligné la nécessité de tenir pleinement compte des conceptions et des idées des délégations de Genève quant à la mise en œuvre des conclusions de

la troisième Conférence sur les PMA, car ces délégations, dans le cadre de la CNUCED, s'étaient occupées des problèmes des PMA au cours des deux dernières décennies. Il a rappelé l'intérêt d'échanges de vues réguliers et permanents entre les délégations de Genève et de New York pour donner encore davantage de poids à l'action entreprise au service des objectifs communs du Groupe des 77 dans les instances multilatérales. Il y avait plusieurs défis à relever pour donner effet aux engagements et en surveiller la mise en œuvre: il fallait notamment inverser la tendance à la baisse du niveau des ressources extérieures et, en particulier, accroître de manière substantielle les contributions au Fonds d'affectation spéciale de la CNUCED en faveur des PMA; et il fallait aussi améliorer les instruments de mesure en renforçant les systèmes nationaux de statistique, afin que les données pertinentes puissent être produites et gérées dans les PMA, comme il était reconnu dans le Programme d'action. Enfin, le représentant de Cuba a invité instamment le Conseil à proposer des moyens concrets de remédier aux lacunes des données disponibles aux fins de comparaisons internationales pour suivre la réalisation des buts et des objectifs de développement, ainsi qu'un calendrier, assorti d'une liste de tâches en vue d'une évaluation initiale complète de la situation actuelle des pays les moins avancés et de leurs partenaires de développement, en termes de résultats et de réalisations, par rapport aux objectifs de développement quantifiables et non quantifiables du Programme d'action, en mettant à profit les compétences et les travaux antérieurs des organismes internationaux et nationaux existants.

7. Le représentant de la **République islamique d'Iran**, parlant au nom du **Groupe asiatique et de la Chine**, a dit que son groupe souscrivait sans réserve à la Déclaration de Bruxelles et au Programme d'action en faveur des PMA et en demandait l'application totale et effective. Dans ce contexte, le Groupe asiatique et la Chine souscrivaient à l'approche proposée par le secrétariat concernant l'élaboration d'un «plan de marche» pour cette application, comme indiqué dans le document TD/B/48/16. Une fois achevé, ce «plan de marche» donnerait des orientations appropriées à toutes les parties intéressées pour la mise en œuvre des engagements et des mesures décidées à la Conférence de Bruxelles. Le représentant s'est déclaré satisfait des importantes activités et initiatives de mise en œuvre engagées par la CNUCED en matière de recherche, d'analyse des politiques, d'information et de formation de consensus, ainsi que d'assistance technique et de renforcement des capacités. Le moment était venu pour le Conseil d'examiner la demande qui lui avait été faite au paragraphe 113 du Programme d'action d'intégrer l'application de celui-ci dans le programme de travail ainsi que dans le mécanisme

intergouvernemental de la CNUCED. Concernant le paragraphe 116 du Programme d'action, le Groupe asiatique estimait que la CNUCED devait, en attendant la recommandation du Secrétaire général de l'ONU à l'Assemblée générale, poursuivre la mise en œuvre des aspects de fond et des aspects techniques du Programme d'action conformément à son mandat général. Des critères et des indicateurs objectifs étaient assurément nécessaires pour évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des buts et objectifs du Programme d'action et suivre l'application de celui-ci, et un effort particulier devait être fait pour clarifier la situation des donateurs par rapport aux objectifs d'aide du Programme. À cet égard, une action conjointe des PMA et de leurs partenaires de développement s'imposait pour renforcer les systèmes statistiques nationaux. Le Conseil devrait proposer des moyens concrets de remédier aux carences des données aux fins de comparaisons internationales; il devrait également proposer un calendrier et assigner la responsabilité de la réalisation d'une évaluation complète de référence permettant de déterminer où les PMA et leurs partenaires de développement se situaient actuellement par rapport aux objectifs de développement quantifiables figurant dans le Programme d'action.

8. Le représentant de l'**Éthiopie**, parlant au nom du **Groupe africain**, a dit qu'il souscrivait à l'évaluation positive de la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA, dont il appuyait pleinement les résultats en demandant l'application totale et effective. Le Conseil devait proposer des moyens concrets de remédier aux insuffisances des données disponibles aux fins de comparaisons internationales pour le suivi de la réalisation des buts et objectifs, ce pourquoi les PMA et leurs partenaires de développement auraient à renforcer leurs systèmes statistiques nationaux. Le secrétariat devait intensifier ses consultations avec tous les acteurs du développement en vue de finaliser aussi vite que possible un «plan de marche» qui fournirait des orientations à toutes les parties intéressées pour la mise en œuvre des engagements et des mesures arrêtés à Bruxelles.

9. Concernant l'application et le suivi du Programme d'action, il ne fallait pas bloquer ce processus jusqu'à ce que le Secrétaire général de l'ONU ait soumis sa recommandation. De plus, la transformation de l'actuel Bureau du Coordonnateur spécial pour les PMA impliquait d'améliorer la qualité et de renforcer la structure existante. Il n'était pas dans l'intérêt des PMA de détacher les questions de fond et les questions techniques de la CNUCED. Le représentant a également demandé au Conseil d'intégrer le Programme d'action dans le programme de travail de la CNUCED et a souligné l'importance que son groupe attachait à la transformation du comité

de session en comité permanent sur les PMA. En conclusion, il a déclaré que l'application du Programme d'action exigeait la mobilisation de toutes les parties intéressées et de toutes les ressources. Dans ce contexte, il a lancé un appel aux pays donateurs pour qu'ils accroissent leurs contributions au Fonds d'affectation spéciale pour les PMA.

10. Le représentant de la **Belgique**, parlant au nom de l'**Union européenne**, a félicité la CNUCED pour l'organisation de la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA. À cet égard, il a souligné toute l'importance que l'Union européenne avait attachée à la Conférence non seulement en l'accueillant, mais aussi en conduisant la préparation vers un résultat positif. La Conférence avait été un succès, puisqu'elle avait abouti à l'adoption d'un vaste programme d'action, reposant sur une stratégie de partenariat et sur la responsabilisation des PMA. L'Union européenne s'engageait à soutenir l'application du Programme d'action dans un esprit de solidarité et de partenariat.

11. Les sept engagements figurant dans le Programme d'action indiquaient clairement les objectifs, les responsabilités et les rôles incombant aux partenaires de développement. L'Union européenne avait quant à elle beaucoup contribué à une amélioration de la situation dans différents domaines essentiels tels que l'accès aux marchés, le déliement de l'aide, la réduction de la dette dans le contexte de l'Initiative PPTE, etc., à la troisième Conférence sur les PMA. En exprimant l'appui de l'Union européenne aux efforts déployés par la CNUCED pour assurer le suivi de la mise en œuvre du Programme d'action, le représentant a demandé au secrétariat de tenir l'Union européenne informée de l'évolution des choses à cet égard. Il a évoqué les efforts du secrétariat de la CNUCED pour préparer les PMA à la prochaine Conférence ministérielle de l'OMC, en particulier avec l'organisation de la réunion des ministres du commerce des PMA à Zanzibar; les mesures prises par les PMA pour définir une position concertée étaient considérées comme un signe de la volonté de ces pays d'assumer la responsabilité et la maîtrise de leur développement.

12. Le document TD/B/48/14, sur des objectifs et des indicateurs de développement était intéressant mais des efforts devaient être faits pour élaborer des indicateurs quantitatifs permettant, par exemple, de mesurer la bonne gouvernance et son évolution, question d'une grande importance pour l'Union européenne; celle-ci considérait toutefois qu'il s'agissait d'un processus évolutif impliquant un dialogue continu. Pour ce qui était du suivi, l'Union européenne

souscrivait sans réserve aux paragraphes 115 et 116 du Programme d'action et réaffirmerait cette position à la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale. Concernant la transformation du comité de session en comité permanent, le représentant a demandé que le secrétariat fournisse au préalable davantage de détails sur les incidences financières et organisationnelles de cette transformation.

13. Le représentant du **Bangladesh**, parlant au nom des **pays les moins avancés (PMA)**, a dit que les difficultés économiques des pays les moins avancés figuraient au premier plan des discussions sur le développement depuis plus de trois décennies, mais que les résultats n'étaient pas encourageants. La Déclaration de Bruxelles laissait espérer que la prochaine décennie serait différente des deux précédentes. La troisième Conférence des Nations Unies pour les PMA avait été l'occasion d'analyser la grave crise de développement dans les PMA et il y avait été reconnu la nécessité critique pour ces pays de bénéficier d'un soutien concret de la part des pays développés en termes, notamment, de ressources pour le développement, d'allègement de la dette, d'amélioration de l'accès aux marchés pour leurs produits et d'accroissements des flux d'IED. Le représentant s'est félicité de l'initiative prise par la CNUCED d'examiner la question d'indicateurs quantitatifs de la réalisation des objectifs de développement, en notant que cela contribuerait à une évaluation réaliste du Programme d'action. Cela ne devait toutefois pas occulter le but ultime du Programme d'action, qui englobait des objectifs autres que des objectifs de développement quantifiables. Les PMA dans leur ensemble avaient entrepris de vastes réformes structurelles, mais si la plupart des PMA avaient engagé de vigoureux programmes de réforme, le soutien international, en particulier sous la forme d'apports de ressources à des conditions de faveur, avait largement fait défaut, ce qui était fortement préoccupant.

14. Du point de vue des PMA, les engagements 5 et 7 du Programme d'action figuraient parmi les plus essentiels. La communauté internationale devait aider les PMA à diversifier leurs exportations pour compenser la dégradation de leurs termes de l'échange. Le représentant s'est félicité de la décision prise par l'Union européenne de modifier son schéma de préférences SGP pour y incorporer l'Initiative «Tout sauf les armes» afin d'améliorer l'accès aux marchés des exportations des PMA. Il a également loué les mesures prises par d'autres pays pour aider les PMA dans le domaine du commerce et a demandé à tous les pays développés d'ouvrir leurs marchés aux exportations des PMA, en faisant observer que cela aurait des effets positifs importants pour les PMA sans constituer une charge pour les pays importateurs. Il a remercié

la CNUCED de son appui à la réunion des ministres du commerce des PMA tenue à Zanzibar en préparation de la quatrième Conférence ministérielle de l'OMC et a exprimé l'espoir que la cause des PMA serait défendue à cette conférence. Soulignant l'utilité du Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce face aux problèmes de capacité de production, il a instamment demandé à la CNUCED de participer à sa mise en œuvre. L'APD versée aux PMA ne cessait de diminuer, tandis que l'accès de ces pays aux investissements privés restait extrêmement limité. Il fallait donc accroître l'appui extérieur aux PMA en complément des ressources intérieures, et les pays développés devaient encourager les investissements dans les PMA. La fracture numérique et le déficit de connaissances entre les PMA et le reste du monde s'élargissaient, d'où la nécessité d'une assistance aux PMA pour réduire l'écart technologique grandissant. Enfin, le représentant a déclaré que le Programme d'action de Bruxelles était différent des programmes précédents du point de vue de la portée et de la spécificité des engagements, et il a demandé que la dynamique de la Conférence soit préservée et que les partenaires de développement des PMA apportent un soutien total à la réalisation des objectifs de développement.

15. Le représentant des **États-Unis d'Amérique** a félicité M. Ouane de son travail en tant qu'administrateur chargé du Bureau du Coordonnateur spécial pour les PMA. Il s'est toutefois inquiété de l'absence de coordonnateur permanent. Les PMA étaient les premiers responsables de leur propre développement, même si les pays développés, les autres pays en développement et les organisations internationales avaient un rôle important à jouer à l'appui de leurs efforts. Le représentant a félicité la CNUCED d'avoir associé un large éventail d'acteurs à l'organisation de la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA et a demandé que cette coopération se poursuive pour le suivi et l'application du Programme d'action. Il a évoqué les propres efforts déployés par les États-Unis en la matière avec l'Initiative «Global Development Alliance» de l'Agence des États-Unis pour le développement international, lancée en mai 2001. Par ailleurs, les États-Unis soutenaient le rôle de chef de file de la CNUCED concernant les questions relatives aux PMA et n'étaient pas favorables à la mise en place d'une nouvelle structure d'appui. Après avoir loué le secrétariat pour la documentation établie à l'intention du Conseil, en particulier l'élaboration de critères de suivi de la mise en œuvre du Programme d'action, le représentant a demandé que soient élaborés de nouveaux critères permettant de suivre les progrès en matière de bonne gouvernance et d'intégration sociale. Enfin, il a émis des doutes quant à

l'opportunité de transformer le comité de session sur les PMA en comité permanent.

Il conviendrait d'attendre les résultats des recommandations du Secrétaire général sur le mécanisme de suivi de la Conférence sur les PMA ainsi que de l'examen à mi-parcours du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED.

16. Le représentant du **Bénin** a dit que la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA avait été une étape décisive dans la réflexion et la recherche de politiques pour lutter contre la pauvreté et améliorer les conditions de vie dans les PMA. La mise en œuvre et le suivi du Programme d'action permettraient d'éviter les défauts des deux précédentes conférences. Le Bénin continuerait de travailler à une application cohérente et efficace du Programme d'action dans le cadre de partenariats renouvelés et d'une coopération riche de promesses.

17. Le représentant du **Japon** a dit que le Gouvernement japonais était l'un des principaux donateurs d'aide aux PMA. Il a souligné l'importance de la responsabilisation et de l'autonomie de ces pays et a assuré que le Japon continuerait de fournir la coopération nécessaire de diverses façons. Pour ce qui était de l'APD, avec 1 milliard de dollars en 1999, l'assistance fournie par le Japon aux PMA était la plus importante de tous les pays du monde pour la deuxième année consécutive. Le représentant a indiqué cinq domaines auxquels le Japon attachait la plus grande priorité en matière d'assistance: i) réduction de la pauvreté et développement social; ii) mise en valeur des ressources humaines et renforcement des capacités pour l'élaboration et l'application des politiques; iii) promotion du secteur privé; iv) démocratisation et v) réduction de l'endettement. En outre, le Japon avait accepté la recommandation du CAD de délier l'APD versée aux PMA. Dans le secteur du commerce, il avait élargi les mesures préférentielles accordées à ces pays en 2001. Ainsi, quelque 360 produits avaient été ajoutés à la liste des produits admis en franchise – environ 99 % des produits industriels et produits des industries extractives, y compris tous les produits textiles, étaient désormais admis en franchise et hors contingent. Le Japon poursuivrait ses efforts pour élargir l'éventail des produits importés des PMA en franchise et hors contingent. En outre, il appuyait les efforts en matière de renforcement des capacités des PMA pour l'application des Accords de l'OMC – séminaires, mise en valeur des ressources humaines et coopération technique bilatérale. Le représentant a également souligné l'engagement du Japon, annoncé à la troisième Conférence sur les PMA, de contribuer financièrement à l'exécution du programme pilote du Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des PMA. Le Japon était par ailleurs disposé

à annuler toutes les dettes d'APD et autres dues par des pays PPTE, y compris 31 PMA. Dix-huit PMA avaient déjà atteint le point de décision au titre de l'Initiative PPTE renforcée et l'annulation par le Japon des dettes de ces pays représenterait un total de 3,8 milliards de dollars. En outre, le Japon s'était engagé à verser une contribution de 200 millions de dollars au Fonds d'affectation spéciale de la Banque mondiale pour l'allègement de la dette.

18. En ce qui concerne le suivi du Programme d'action de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, le Japon a jugé essentiels les principes suivant: a) c'est aux PMA qu'il incombe avant tout de promouvoir leur propre développement, les partenaires de développement devant compléter leurs efforts en s'appuyant sur le Programme d'action; b) il importe d'utiliser pleinement les ressources et mécanismes disponibles et de procéder à des réarrangements institutionnels que s'ils n'ont pas d'incidence budgétaire; c) le Programme d'action doit être traduit en politiques nationales, conformément à la situation propre à chaque pays, et d) les organismes des Nations Unies et autres instances multilatérales compétentes doivent faciliter le suivi par les PMA et les partenaires de développement.

19. Le représentant de la **Mauritanie** a déclaré que la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés avait permis d'instaurer un partenariat stratégique international visant à éliminer la pauvreté et à promouvoir le développement durable. Le Programme d'action devrait permettre de créer les conditions nécessaires pour enrayer le déclin économique et promouvoir le développement durable des PMA. La mise en œuvre des mesures prévues devrait favoriser une croissance économique soutenue et le développement durable des PMA et faciliter leur intégration dans l'économie mondiale. Ces objectifs étaient toutefois les mêmes que ceux adoptés lors de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les PMA, tenue à Paris en 1990, qui n'avaient pas été atteints. Les participants à la Conférence avaient pris note de cette situation, et il fallait, grâce aux efforts concertés des partenaires de développement, des organisations internationales, de la société civile et des PMA eux-mêmes, que les mesures adoptées à Bruxelles donnent des résultats différents. La communauté internationale ne pouvait se permettre de se réunir tous les 10 ans à grands frais et avec de grandes ambitions pour se borner à adopter les mêmes mesures que celles prises 10 ans plus tôt et constater que l'on n'avait pas atteint les objectifs escomptés, la situation des PMA ne cessant d'empirer. Une telle situation

était non seulement condamnable du point de vue éthique mais remettait également en question la crédibilité de la communauté internationale. Il était de la responsabilité de tous les pays d'éviter que cette situation ne se reproduise et d'aboutir à des résultats positifs concrets.

20. Le représentant de la **Chine** a rappelé les entraves au développement des PMA et noté combien il importait de mettre en œuvre avec efficacité le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010. L'élaboration et la mise en place d'un mécanisme de suivi approprié revêtaient une importance cruciale pour assurer la réalisation des objectifs de la Conférence. Afin de faciliter l'exécution du Programme d'action, il fallait définir les bons indicateurs. La Chine souhaitait que les pays développés fournissent une aide aux PMA, notamment dans les domaines de l'accès aux marchés, de l'APD et de la réduction de la dette. La coopération Sud-Sud était également importante. Il fallait prêter une aide en tenant compte des spécificités de chaque PMA et en évitant d'imposer des conditions préalables excessives. Enfin, le représentant a présenté dans les grandes lignes l'aide de la Chine aux PMA et a indiqué que son pays avait récemment alloué un montant de 10 milliards de RMB aux PMA et pays pauvres africains lourdement endettés.

21. La représentante de l'**Égypte** a déclaré que la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés avait été l'occasion pour les PMA et leurs partenaires de développement de réaffirmer leurs engagements en faveur du développement. La Conférence était donc une manifestation importante. Le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 ne présentait pas les mêmes lacunes que les programmes précédents et la Déclaration de Bruxelles constituait un message politique très fort à l'intention de la communauté internationale. Il fallait remercier le secrétariat de la CNUCED pour le rôle qu'il avait joué dans les préparatifs de la troisième Conférence. Le succès de la Conférence était dû au fait que la CNUCED, qui avait alloué 43 % de ses ressources de coopération technique aux PMA, connaissait parfaitement les préoccupations de ces pays en matière de développement. La représentante a salué le travail accompli par la CNUCED depuis Bruxelles. L'appui technique prêté aux PMA dans le cadre de la Réunion ministérielle de Zanzibar et des autres activités préparatoires de la conférence de Doha témoignait de l'importance accordée par la CNUCED aux problèmes de développement des PMA.

22. L'Égypte était consciente des besoins particuliers des PMA et du fait que la réduction de la pauvreté n'était pas la responsabilité exclusive des PMA mais plutôt la responsabilité collective de tous les partenaires de développement. L'Égypte s'était efforcée, dans la limite de ses moyens, d'aider les PMA. Ainsi, elle avait créé un système d'importation en franchise de droits et hors quota pour 55 articles exportés par les PMA, avait accordé une réduction sensible des droits de douane pour 77 autres articles et avait offert des conditions particulièrement favorables aux personnes originaires de PMA qui participaient à des foires commerciales en Égypte. Des décisions avaient aussi été prises concernant l'annulation de la dette des PMA. En conclusion, l'Égypte était résolue à mettre en œuvre le Programme d'action et engageait la communauté des donateurs à assumer ses responsabilités vis-à-vis du Programme d'action.

23. Le représentant du **Bhoutan** a transmis les remerciements de son Gouvernement au secrétariat de la CNUCED pour avoir organisé avec succès la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA. Il s'est félicité des résultats obtenus et de l'adoption du Programme d'action. L'exécution du Programme d'action était un défi que devaient relever ensemble les PMA et leurs partenaires de développement. Il a salué les efforts déployés par la CNUCED pour élaborer un mécanisme de suivi de l'application du Programme d'action et a exhorté la CNUCED à continuer de participer à la réalisation des objectifs de la troisième Conférence. Il était regrettable que les PMA ne parviennent pas à tirer parti des possibilités et avantages offerts par la mondialisation. Il fallait donc les aider à renforcer leurs capacités de s'intégrer dans l'économie mondiale. Dans ce contexte, la quatrième Conférence ministérielle de l'OMC à Doha devrait examiner attentivement les problèmes de commerce des PMA et les questions connexes conformément à l'Engagement 5 du Programme d'action et à la Déclaration de Zanzibar des ministres du commerce des PMA.

24. Le représentant a décrit les grandes lignes du plan de développement du Bhoutan pour la période 2002-2007, qui est fondé sur les notions de «prospérité nationale brute» et de développement centré sur l'être humain. Afin de favoriser l'autosuffisance, des mesures étaient prises pour décentraliser le processus de planification en donnant les moyens à la population locale, de participer directement aux initiatives de développement. Les plans et programmes mis en œuvre par le Bhoutan étaient conformes aux directives du Programme d'action de la troisième Conférence. L'appui des partenaires de développement et la détermination du Gouvernement étaient les principaux facteurs des progrès importants réalisés par le Bhoutan en matière de

développement. Le représentant s'est déclaré convaincu que cette coopération se poursuivrait au cours des 10 prochaines années.

25. Le représentant de la **Norvège** a déclaré que son pays attachait beaucoup d'importance aux décisions adoptées par la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA. La Déclaration de Bruxelles et le nouveau Programme d'action montraient clairement qu'il y avait une plus grande volonté de promouvoir le développement économique et social des pays les plus pauvres. Il a félicité l'Union européenne et la CNUCED pour la façon dont la Conférence avait été préparée et organisée et a salué l'attitude constructive des PMA lors de celle-ci. Les pays membres de l'OCDE feraient de gros efforts en ouvrant leurs marchés à tous les produits provenant de PMA. La Norvège elle-même supprimerait tous les droits de douane et les quotas d'ici juillet 2002. La décision des pays membres de l'OCDE de délier leur aide aux PMA pourrait aussi contribuer à améliorer sensiblement la qualité de l'aide. La communauté internationale s'était également engagée à faire plus en ce qui concerne les mesures d'allègement de la dette des PMA et était prête à promouvoir les investissements productifs et les partenariats privés dans ces pays. L'un des résultats les plus importants obtenus à Bruxelles était les engagements pris par les PMA eux-mêmes à l'échelon national. Il ressortait clairement du Programme d'action qu'il ne pouvait y avoir de développement si les conditions de base n'étaient pas réunies au niveau national et que la promotion du développement et la réduction de la pauvreté incombaient principalement aux PMA eux-mêmes. La communauté internationale ne pouvait qu'aider les gouvernements des PMA à réaliser leur potentiel.

26. La communauté internationale devait accroître son appui aux PMA pour que soient atteints les objectifs en matière de développement, et il fallait faire participer le secteur privé au vaste partenariat international en faveur du développement, en particulier dans le domaine de l'investissement. Les organisations internationales avaient un rôle important à jouer pour faire respecter les engagements et instaurer d'authentiques partenariats aux fins de l'exécution du Programme d'action, ce qui faciliterait le travail du mécanisme de suivi. Le représentant s'est opposé à ce que l'on transforme l'actuel comité de session en comité permanent, estimant qu'il fallait s'accorder un temps de réflexion supplémentaire avant de créer une structure permanente. La CNUCED demeurerait importante pour les PMA et la Norvège poursuivrait ses efforts pour que l'on mette constamment l'accent sur les PMA dans le cadre des activités de la CNUCED. L'instauration d'un partenariat étroit entre les secteurs public et privé aux fins de la mise en

œuvre du Programme d'action serait une réussite majeure et l'un des résultats les plus importants de la Conférence.

27. Le représentant du **Soudan** a déclaré que la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés offrait aux PMA et à leurs partenaires de développement une occasion importante de repartir sur de nouvelles bases et d'éviter les erreurs qui ont entravé l'application effective des deux précédents programmes d'action. Citant la Réunion ministérielle de Zanzibar et la Réunion des pays sans littoral, tenue à New York en août dernier, il a salué les initiatives de la CNUCED en faveur des PMA et a réaffirmé qu'il appuyait sans réserve les efforts déployés par la CNUCED pour appliquer les éléments du Programme d'action qui relèvent de sa compétence. La mise en œuvre et le suivi des décisions de la troisième Conférence étaient la responsabilité collective de la communauté internationale et il importait de ne ménager aucun effort pour garantir l'application scrupuleuse et effective du Programme d'action. Il a remercié le secrétariat de la CNUCED pour son aide concrète aux PMA dans le cadre des préparatifs de la troisième Conférence.

28. Le représentant de la **Zambie**, s'associant à la déclaration prononcée par le représentant de Cuba au nom du Groupe des 77 et de la Chine, s'est félicité des initiatives prises par la CNUCED depuis la Conférence pour assurer l'application et le suivi rapides du Programme d'action et faire en sorte que la dynamique engagée à Bruxelles ne s'essouffle pas. Il a remercié la CNUCED pour l'appui qu'elle avait prêté, à la demande des PMA, dans le cadre de la Réunion des ministres du commerce des PMA, réunion qui avait été une réussite tant dans son organisation que dans ses résultats. Il fallait renforcer les ressources financières et humaines du Bureau du coordonnateur spécial, et allouer beaucoup plus de ressources au Fonds d'affectation spéciale pour les PMA. Les PMA et leurs partenaires de développement devaient intégrer les engagements du Programme d'action dans leurs cadres de développement nationaux et leurs programmes de coopération pour le développement, respectivement.

29. L'on était convenu que le Cadre intégré pour l'assistance technique servirait à intégrer les questions commerciales dans les stratégies de développement et de réduction de la pauvreté des PMA. S'il disposait des fonds appropriés, ce cadre permettrait d'accélérer l'intégration des PMA dans l'économie mondiale. Toutefois, beaucoup de retard avait été pris dans l'exécution des projets de renforcement des capacités par rapport aux précisions et à l'évaluation

des besoins. Les donateurs et les organismes d'exécution devraient remédier à ce problème dans les meilleurs délais. Enfin, il faudrait rationaliser le calendrier des grandes conférences des Nations Unies afin de tenir compte de la capacité limitée de certaines délégations de participer aux différentes manifestations qui se tiennent en même temps.

30. Le représentant d'**Haïti** a déclaré que les inégalités croissantes entre les pays riches et les pays pauvres avaient provoqué de graves tensions et expliquaient en partie la contestation de plus en plus virulente de la mondialisation et les événements tragiques récemment survenus à New York. La délégation haïtienne a toutefois noté que des mesures avaient été prises pour combattre l'exclusion des PMA, y compris le Cadre intégré et le Programme d'action de la troisième Conférence sur les PMA. Haïti s'associait aux appels lancés pour la pleine application du point 8 de la Déclaration de Bruxelles, selon lequel au moins 0,15 % du PNB des pays industrialisés doit être alloué à l'APD destinée aux PMA. Haïti soutenait fermement les diverses mesures prises par la CNUCED en faveur des PMA ainsi que les autres initiatives ou manifestations internationales allant dans ce sens. S'agissant des nouveaux partenariats pour le développement, Haïti était conscient qu'il devait adopter des mesures nationales pour promouvoir son propre développement. Aussi a-t-il participé au financement d'un certain nombre de projets définis lors de la table ronde nationale sur le commerce, qui s'était tenue dans le contexte du Cadre intégré. Étant donné l'importance de l'application du paragraphe 116 du Programme d'action concernant la création d'un mécanisme de suivi efficace, Haïti espérait que le Secrétaire général de l'ONU ne tarderait pas à formuler des recommandations et l'Assemblée générale à prendre une décision sur les mécanismes d'application.

31. La représentante de la **Guinée** a déclaré que son pays, en tant que PMA, souffrait de l'absence d'une base d'exportation diversifiée et du manque de marchés d'exportation. Aussi s'est-elle félicitée des taux d'investissement et de croissance préconisés dans le Programme d'action, du succès de la Conférence et de la façon dont la CNUCED avait préparé la réunion ministérielle des PMA à Zanzibar. L'appui financier des partenaires de développement était essentiel pour diversifier et stimuler l'économie guinéenne. La représentante a remercié l'Union européenne d'avoir lancé l'initiative «Tout sauf des armes» et accueilli la troisième Conférence sur les PMA. Elle a également remercié la Hongrie, le Japon, le Maroc, la Norvège, la Nouvelle-Zélande et les États-Unis d'avoir ouvert leurs marchés aux exportations guinéennes et a invité les autres pays à suivre leur exemple.

32. La Guinée souhaitait bénéficier d'une aide supplémentaire de la CNUCED aux fins de l'application des accords de l'OMC et participer à la prochaine phase pilote du Cadre intégré. L'augmentation de l'APD et la réduction du fardeau de la dette permettraient au pays d'intensifier ses efforts en faveur du développement. La seule façon d'atteindre ses objectifs en matière de développement était pour la Guinée d'appliquer scrupuleusement le Programme d'action. À cet égard, les PMA et le reste de la communauté internationale devraient déployer des efforts concertés et les partenaires de développement devraient accroître leur appui financier.

33. Le représentant du **Maroc** a déclaré que l'économie mondiale traversait une période de profonde mutation et que les PMA étaient de plus en plus exclus des échanges commerciaux mondiaux. Pour un grand nombre d'entre eux, l'APD était la principale option en matière de développement mais cette aide ne cessait de diminuer depuis plusieurs années. Bien que l'on ait promis, par le passé et encore récemment, d'enrayer le déclin économique des PMA, on n'a pas obtenu les résultats escomptés. C'est pourquoi, il importait de tirer les leçons des erreurs du passé afin de remédier à la situation. Le Programme d'action adopté à Bruxelles pourrait s'avérer utile dans ce domaine. La CNUCED devrait rester le principal organisme d'exécution dans les domaines qui intéressent les PMA. Le Maroc a pris des mesures pour aider les PMA, parmi lesquelles: l'élimination des droits de douane sur les importations de matières premières en provenance des PMA depuis 2001; l'annulation de la dette; la coopération technique dans les domaines de l'extraction minière et de la pêche; et la formation. Le Maroc était en outre disposé à intensifier son aide alors qu'il disposait de moyens limités.

34. Le représentant de la **Pologne** a déclaré que les résultats de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés montraient bien que l'on avait pris davantage conscience des difficultés économiques et sociales que connaissaient de nombreux pays les plus pauvres, en particulier en Afrique. La Conférence avait permis d'obtenir des résultats concrets. Conformément aux recommandations formulées par la Conférence de Bruxelles, le Gouvernement polonais avait décidé d'élargir l'accès aux marchés des produits des PMA. La plupart des marchandises provenant des PMA seraient exemptées de droits de douane et ne rencontreraient aucun obstacle non tarifaire à compter du 1^{er} janvier 2002. Il fallait en outre aider les PMA à améliorer la qualité de leurs produits et services.

35. Le représentant du **Népal** a rappelé que les thèmes sous-jacents du Programme d'action de Bruxelles avaient été fixés compte tenu de la marginalisation des PMA, qui résultait de problèmes structurels historiques dans le développement de ces pays. Pour inverser cette tendance, il fallait faire preuve de volonté politique. La Déclaration de Bruxelles et le Programme d'action reflétaient la nécessité d'instaurer des partenariats entre les PMA eux-mêmes et entre les PMA et les partenaires de développement. Il importait de revitaliser les partenariats grâce à un mécanisme institutionnel approprié de suivi de l'application, qui prendrait la forme d'un secrétariat international et d'un mécanisme intergouvernemental efficace. Les domaines dans lesquels il fallait instaurer des partenariats correspondaient aux engagements pris dans le Programme d'action. Il fallait donner plus de poids au Programme d'action en définissant des objectifs et des critères plus précis. Comme indiqué au paragraphe 116 du Programme d'action, des arrangements institutionnels étaient nécessaires pour assurer le suivi de l'exécution. Cela supposait de mener une action à un très haut niveau, de coordonner les diverses initiatives visant à aider les PMA à sortir de la marginalisation, de suivre les progrès accomplis et de fournir des ressources financières et humaines adéquates pour atteindre les objectifs fixés et évaluer l'action entreprise. À cet égard, le rapport du Secrétaire général était attendu avec beaucoup d'impatience. S'agissant des questions du commerce, la communauté internationale devait s'attacher autant que possible à faire écho au Programme d'action de Bruxelles et à la Déclaration de Zanzibar dans la Déclaration de Doha. En conclusion, la délégation népalaise a souhaité que le Secrétaire général de la CNUCED donne suite à ces préoccupations.

36. Le représentant de l'**Algérie** a souligné la situation économique dramatique des PMA. Malgré les précédentes conférences et l'aide fournie, les PMA étaient devenus de plus en plus dépendants de l'aide extérieure, ce qui montrait que l'on ne parviendrait à rien sans la pleine participation des PMA à leur propre développement. Dans ce contexte, le Sénégal, l'Afrique du Sud et l'Algérie avaient récemment lancé une «nouvelle initiative pour l'Afrique», qui tenait compte de la spécificité des problèmes de développement des pays africains, notamment des PMA africains.

37. Le représentant de l'**OUA** a souligné l'importance des paragraphes 116 et 113 du Programme d'action. S'agissant de la recommandation d'établir un mécanisme de suivi efficace et bien visible (par. 16), la CNUCED devrait renforcer ses compétences techniques et

analytiques concernant les problèmes des PMA. Le représentant s'est félicité des mesures déjà prises par la CNUCED pour intégrer les recommandations pertinentes du Programme d'action dans son programme de travail. L'OUA souscrivait sans réserve à la recommandation figurant au paragraphe 113, selon laquelle le Conseil du commerce et du développement devrait envisager de transformer son comité de session sur les PMA en comité permanent afin qu'il examine les questions de fond relatives à l'exécution du Programme d'action. Le représentant s'est également félicité du débat sur les questions relatives à l'élaboration d'indicateurs pour le suivi des progrès réalisés par les PMA. Il fallait veiller à la cohérence méthodologique lors de la définition des indicateurs et régler les problèmes de validité des données nécessaires pour évaluer les indicateurs. L'OUA espérait que les débats permettraient de parvenir à un consensus sur les moyens de régler ces problèmes et d'orienter les prochains travaux de la CNUCED dans ce domaine. Le suivi des progrès devait faire partie intégrante de l'exécution du Programme d'action.
